

## DESSERTES SCOLAIRES COLLEGE ST JOSEPH de ST SATURNIN

Transport scolaire les lundi, mardi, jeudi, vendredi - MATIN et SOIR,  
le mercredi - MATIN et MIDI

ARRETS	ALLER	RETOUR	
	MATIN	MIDI	SOIR
<b>Ligne A</b>			
COURNON Pasteur Arrêt T2C	07h35	13h10	17h58
COURNON Garennes Arrêt T2C	07h36	13h07	17h53
COURNON CORNONET Arrêt T2C	07h39	13h05	17h50
COURNON Place Joseph Gardet Arrêt T2C	07h40	13h00	17h44
COURNON arrêt T2C Dômes	07h45	12h50	17h40
LE CENDRE Forum	07h48	12h48	17h32
ORCET Bourg Arrêt de bus	07h53	12h43	17h28
ORCET Croix St Guillaume Arrêt de bus	08h03	12h40	17h23
MARTRES DE VEYRE Gare SNCF	08h10	12h33	17h16
MARTRES DE VEYRE Abri bus kiné	08h13	12h31	17h12
VEYRE Arrêt de bus (Tabac)	08h16	12h28	17h08
MONTON école Jean Moulin	08h20	12h25	17h05
TALLENDE Monument aux morts	08h23	12h22	17h00
St SATURNIN Collège St Joseph	08h26	12h15	16h55
St AMANT TALLENDE Ecole Ste Cécile			

ARRETS	ALLER	RETOUR	
	MATIN	MIDI	SOIR
<b>Ligne N° 673</b>			
COURNOLS	07h49	12h33	17h28
FOHET - Abri bus	07h54	12h28	17h23
VEYRERAS - Abri bus	07h59	12h23	17h18
LA GARANDIE - Lavoir	08h02	12h20	17h15
VERNEUGE - Lavoir	08h08	12h14	17h09
ROUILLAS BAS - Crèche	08h11	12h11	17h06
PONTEIX - Place	08h14	12h08	17h03
COLLEGE St JOSEPH	08h22	12h00	16h55

ARRETS	ALLER	RETOUR	
	MATIN	MIDI	SOIR
<b>Ligne N° 674</b>			
PLAUZAT - Face caserne	07h40	12h47	17h47
PLAUZAT Garage Renault	07h42	12h45	17h25
CHAMPEIX	07h45	12h42	17h42
LUDESSE La Fontaine Rte Champeix	07h52	12h35	17h35
CHAYNAT Centre Bourg	07h55	12h32	17h32
OLLOIX Abri bus Bas Bourg	08h02	12h25	17h25
St SANDOUX Arrêt bus	08h12	12h15	17h15
Collège St JOSEPH	08h25	12h00	17h00

Ces horaires pourront être modifiés selon les besoins de la rentrée.

ARRETS	ALLER	RETOUR	
	MATIN	MIDI	SOIR
<b>Ligne N° 675</b>			
LA CASSIERE - Arrêt bus	07h47	12h36	17h36
FONTFREYDE - Carrefour RN89	07h49	12h34	17h34
THEIX - Abri bus	07h51	12h32	17h32
OPME - Abri bus	07h58	12h25	17h25
JUSSAT - Abri bus	08h01	12h22	17h22
CHANONAT - Abri bus école	08h04	12h19	19h19
LA ROCHE BLANCHE Arr Babut	08h08	12h15	17h15
LE CREST - Arr Les Foisses	08h14	12h09	17h09
St AMANT TALLENDE Radiologue	08h19	12h04	17h04
Collège St JOSEPH	08h23	12h00	17h00



## LA CONVENTION FINANCIERE 2019/2020

### ► INTRODUCTION

L'inscription d'un élève dans un établissement sous contrat d'association implique pour les familles des conséquences financières. Le fonctionnement de l'établissement scolaire est alimenté par le forfait de l'Etat en ce qui concerne les dépenses de personnels et par les collectivités locales en ce qui concerne les dépenses de matériel. Une contribution est demandée aux familles pour les activités liées au caractère propre de l'établissement, au suivi éducatif et au règlement des dépenses liées à l'immobilier.

### ► L'INSCRIPTION

Un acompte d'une valeur égale à un mois de versement de la contribution des familles, pour les demi-pensionnaires ou externes, ou un mois de versement de l'internat, pour les pensionnaires est exigible lors de la confirmation de l'inscription. Il sera déduit de la facture annuelle.

En cas de désistement par le choix personnel de la famille cet acompte sera conservé par l'établissement, excepté dans un cas de force majeure et sur justificatif (déménagement, divorce des parents, redoublement, réorientation).

### ► LA CONTRIBUTION DES FAMILLES

Une **facture annuelle** vous sera envoyée début octobre. Compte tenu des charges du collège, il est souhaitable qu'elle soit payée, par mensualités, avant le 10 de chaque mois, si vous n'avez pas opté pour le prélèvement automatique sur 10 mois. Nous nous permettons d'insister sur ce point et nous vous remercions par avance de votre compréhension.

Toute dérogation à cette règle doit faire l'objet d'un accord et si des difficultés financières ponctuelles se présentaient, les familles sont invitées à prendre rapidement contact avec le chef d'établissement.

**Sauf cas de force majeure ou d'exclusion définitive, tout trimestre commencé est dû entièrement. Un retard à la rentrée ou une sortie anticipée ne donne droit à aucune déduction.**

### ► FRAIS DIVERS

**Les manuels scolaires** sont mis gratuitement à la disposition des élèves en début d'année (chèque de caution de 50 €). La perte ou la détérioration anormale donnera lieu à une contribution compensatrice. Seuls les livres de lecture suivie exigées dans les cours de français seront à votre entière charge.

Il est à noter que pour des raisons pédagogiques, **quelques sorties motivées** : cinéma, théâtre, expositions, sont organisées en cours d'année. Les professeurs principaux collectent les fonds nécessaires pour le transport et le droit d'entrée.

Si l'élève s'inscrit en début d'année aux rencontres de catéchèses, il vous sera également demandé le règlement du **livre de préparation à la profession de foi** (niveau 6è ou 5è uniquement).

TARIFICATION		REDUCTIONS	
<b>Externes, Demi-pensionnaires</b>		<b>Contribution des familles</b>	
Contribution des familles (par mois)	69,00 €	2ème enfant : -20%	55,20 €
Etude surveillée (par mois)	37,00 €	3ème enfant : -40%	41,40 €
Ticket repas à l'unité	5,85 €	4ème enfant et plus : -40%	41,40 €
<b>Internes</b>		<b>Forfait Internat</b>	
Contribution des familles (par mois)	69,00 €	2ème enfant : -10%	275,40 €
Forfait Internat (par mois)	306,00 €		

Signature des Parents : (faire précéder la signature de la mention « lu et approuvé »)

Mme ou M .....